

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



ABN·AMRO Investment Solutions

ABN AMRO Sustainable Dynamic Profile Part C : FR0011756899

Cet OPCVM est géré par ABN AMRO Investment Solutions, la société de gestion du Groupe ABN AMRO

Objectifs et Politique d'Investissement

OPCVM de classification « actions de pays de la zone Euro », son objectif de gestion est d'offrir une performance supérieure à celle de son indice de référence composite, 75% DJ EuroStoxx (dividendes réinvestis) + 15% EuroMTS 3-5 ans + 10% Eonia capitalisé dans le cadre d'une gestion qui a pour objectif une allocation dynamique des actifs investis en fonction des anticipations de taux et de marché laissant une part prépondérante aux actions.

Le processus de sélection des titres combine des critères financiers et extra-financiers afin de répondre à des exigences d'investissement Socialement Responsable (ISR). Le portefeuille du Fonds peut être constitué à 100% de titres vifs ou de parts d'OPC.

Les critères extra-financiers servent à définir un univers d'investissement contraignant pour les titres en direct (actions, obligations). Ce processus combine des exclusions sectorielles et une approche « Best in class », qui permet d'attribuer une notation ESG (Environnement, Social, et Gouvernance) aux valeurs retenues allant de 0 à 100. La notation reflète le comportement des émetteurs par rapport aux critères ESG tels que la politique de lutte contre la corruption, la politique sur les droits humains ou encore par exemple le programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Seront considérées comme non ISR les valeurs dont la notation est inférieure à 50 sur 100. Les filtres d'exclusion visent à exclure de l'univers d'investissement certaines activités controversées et les émetteurs qui ont violé les standards internationaux relatifs au respect des droits humains, du travail, à l'environnement et en matière de corruption (exclusions normatives).

Les activités exclues sont notamment l'industrie du tabac, de l'armement, des jeux et de la pornographie.

Le processus d'investissement des titres vifs respecte un processus de gestion rigoureux qui se décompose en deux étapes :

- L'allocation d'actif : elle est décidée au cours de comités de gestion pilotés par l'équipe de gestion, selon les fréquences adaptées respectivement aux décisions stratégiques et tactiques : une fréquence mensuelle pour les décisions d'allocation stratégique, et une fréquence hebdomadaire pour les ajustements tactiques.

- Le processus de sélection des titres vifs selon des critères financiers s'effectue via deux approches : Top down et Bottom up. L'approche Top down est divisée en 3 étapes : une approche macro-économique, une approche sectorielle et enfin la sélection des valeurs. L'approche Bottom up s'effectue selon des critères rigoureux tels que la qualité de l'équipe dirigeante ou encore le potentiel de croissance des marchés de l'entreprise.

Le processus de sélection des OPC selon des critères financiers s'articule autour d'une sélection quantitative visant à détecter les fonds affichant des performances passées intéressantes, et une sélection qualitative qui permet de compléter l'analyse par une compréhension des facteurs humains et structurels des principaux acteurs des OPC étudiés.

Par ailleurs, le processus ISR des OPC ainsi sélectionnés est également analysé. Une notation interne ESG sera attribuée à chaque OPC étudié grâce à un questionnaire interne permettant à la société de gestion de recueillir des informations relatives à la dimension ISR de l'OPC analysé ainsi que de la société qui le gère. Cette notation sera comprise entre 1 et 5, 1 étant la meilleure note. Seront considérés comme non ISR les OPC dont la notation est supérieure à 3 sur 5. Il est précisé que les stratégies ISR des OPC sélectionnés (hors OPC internes ISR) peuvent varier et donc ne pas être totalement cohérentes entre elles, l'approche ISR ou les indicateurs ESG utilisés pouvant être différents. Cependant les émetteurs interdits par ABN AMRO Investment Solutions sont interdits pour tous les OPC sélectionnés.

Seuls les titres en direct et les OPC considérés comme ISR peuvent être investis. La part des actifs « non notés ISR » du portefeuille doit rester inférieure à 10% de l'actif net.

Pour répondre à son objectif de gestion, le FCP est exposé de 60% à 100% de l'actif net en actions de la zone Euro de petites, moyennes et grandes capitalisations, sans contrainte sectorielle et géographique. Les investissements sont possibles dans des actions des pays hors Euro libellées en euro, ainsi que des actions internationales non libellées en euro mais dans la limite de 10% de l'actif net. Le FCP pourra investir dans les titres de créance et les instruments du marché monétaire de 0 à 40% maximum de l'actif net. Cette poche sera discrétionnaire en terme de rating (y compris titres spéculatifs, c'est-à-dire titres de notation < ou = à BB+, ou jugée comme équivalente par la Société de gestion) et de répartition dette publique/privée.

Le FCP pourra intervenir sur des futures et options négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque taux et/ou actions sans recherche de surexposition. Le FCP capitalise et/ou distribue son résultat net et capitalise ses plus-values nettes réalisées.

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande à tout moment à la Banque NEUFLIZE OBC, CA Titres et CACEIS Bank. Les demandes de rachats sont centralisées chaque jour de valorisation avant 11h30 chez CACEIS Bank et exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain (valeur liquidative quotidienne).

Profil de Risque et de Rendement

A RISQUE PLUS FAIBLE

A RISQUE PLUS ELEVE

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [5] ?

L'exposition diversifiée aux marchés actions, de taux et de crédit explique le classement du FCP dans cette catégorie.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de liquidité : les investissements sont possibles sur les actions de petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Fonds pourra donc avoir le même comportement.

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : il s'agit du risque lié à l'exposition du Fonds à des contreparties financières lors de la conclusion de contrats financiers de gré à gré. Il correspond au risque de perte pour le Fonds lorsque la contrepartie à une opération faillit à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% Taux maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	2,26%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

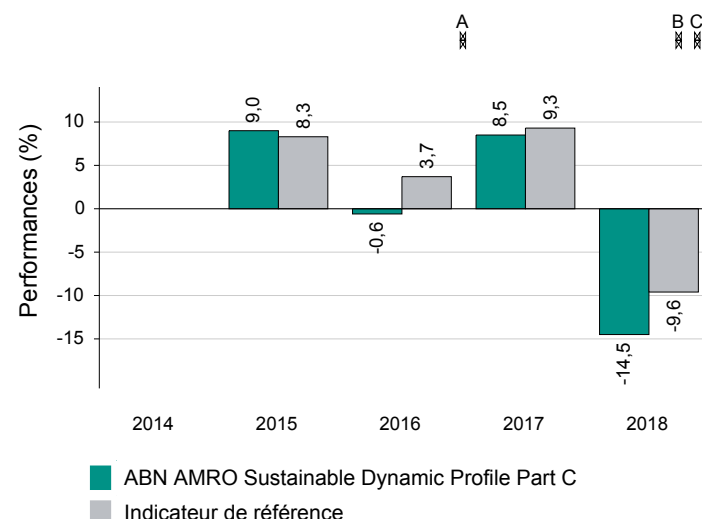
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais (et rétrocessions) de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création du Fonds : 31 mars 2003

Date de création de la part : 7 avril 2014

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : 75% DJ EuroStoxx + 15% EuroMTS 3-5 ans + 10% Eonia capitalisé avec High Water Mark.

A : Jusqu'au 2 janvier 2017, le FCP se dénommait Neufilze Dynamique ISR.

B : A compter du 15 octobre 2018, la méthode de sélection des titres a été modifiée.

C : A compter du 10 décembre 2018 : coordination du Fonds

Informations Pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : (Dici/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : l'investisseur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de : ABN AMRO Investment Solutions - 3, avenue Hoche - 75008 Paris - Tel : + 33 (1) 56.21.60.60 - www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Le Fonds propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.abnamroinvestmentsolutions.com ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération et du Conseil de Surveillance.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La part de cet OPCVM ne peut être souscrite par une "US Persons" au sens des réglementations américaines suivantes : Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230903) et Foreign Account Tax Compliance Act, dite FATCA. Parallèlement, les Institutions financières non participantes à FATCA et les entités étrangères non financières passives ne peuvent figurer sur le registre de l'OPCVM (cf. rubrique "Souscripteurs concernés" du Prospectus de l'OPCVM).

Statut FATCA de l'OPCVM, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis : Institution financière non déclarante française réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité ; http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf)

La responsabilité d'ABN AMRO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ABN AMRO Investment Solutions est agréée par la France sous le numéro GP99027 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 mars 2019.